



Revue de titres spécifiques: **Approvisionnement**

Octobre 2009

À noter : certaines entreprises, qui ne font pas partie des titres que nous couvrons pour nos clients, n'ont pas pu être examinées en profondeur.

ENTREPRISE	COMMENTAIRES POUVANT SE RAPPORTER A L'APPROVISIONNEMENT DE L'ENTREPRISE
BELL CANADA	<p>Coltan</p> <p>Bell, comme tout fournisseur de services de communication sans fil, fait face à un enjeu important par rapport à la colombo-tantalite (coltan), un minerai présent dans la composition des téléphones cellulaires. Ce minerai se retrouve notamment en République démocratique du Congo, où il est extrait dans des conditions ne respectant pas les droits de la personne.</p> <p>L'entreprise n'a pas adopté de politique d'approvisionnement responsable de la colombo-tantalite.</p> <p>Performance environnementale</p> <p>Bell Mobilité a pris la dernière place d'un classement des fournisseurs de téléphonie effectué par la firme ABI Research. Cette dernière a pris en considération l'impact environnemental des technologies utilisées par les entreprises des États-Unis et du Canada dans leurs réseaux, leurs équipements et leurs téléphones, ainsi que leurs efforts de recyclage de téléphones.</p> <p>La première place de ce classement, qui a été rendu public en septembre 2009, est occupée par AT&T Wireless, suivie de Sprint Nextel et Verizon. Telus occupe la quatrième place, suivie de Rogers. Bell Mobilité ferme la marche. Selon ABI, Rogers, Telus et Bell n'ont pas dévoilé suffisamment d'informations au sujet de la consommation énergétique de leurs réseaux cellulaires et de leurs infrastructures, contrairement à AT&T et Sprint. La publication de renseignements sur ses efforts environnementaux et la consommation énergétique de ses bureaux, ainsi que la mesure de son empreinte carbone ont valu à Telus la première place au Canada.</p> <p>Rogers indique avoir l'intention de réduire la consommation de ses stations cellulaires, mais n'a pas dévoilé les mesures mises en place. Bell ne semble pas avoir d'objectifs dans ce sens. La dernière place qu'elle occupe expose Bell à des</p>



BELL CANADA	risques financiers et d'atteinte à la réputation. Les clients qui ont des politiques d'approvisionnement responsable vont certainement privilégier les entreprises les mieux classées.
CANADIAN TIRE	<p>L'entreprise a été ciblée, en 2009, par SHARE et Meritas, deux acteurs importants du domaine de l'investissement responsable au Canada, qui lui ont demandé de prendre position sur la question du coton ouzbek. À maintes reprises, l'Ouzbékistan, troisième exportateur mondial de coton, a été accusé d'avoir érigé en système l'utilisation d'enfants dans ses champs de coton. Des ONG, de même que plusieurs médias, ont rapporté que des enfants sont contraints de travailler à la récolte du coton dans ce pays. Ainsi, d'après une enquête menée par l'Environmental Justice Foundation, des dizaines de milliers d'enfants sont retirés des écoles à chaque année, dans le but de récolter le coton qui finance le régime ouzbek. Un groupe de militants d'Ouzbékistan, qui a lancé un appel au boycottage du coton ouzbek en novembre 2007, a par ailleurs soutenu que les enfants sont forcés de travailler huit heures par jour dans les champs, où ils respirent de la poussière de coton saturée de résidus de produits chimiques, de pesticides et de défoliants abondamment utilisés avant la récolte.</p> <p>En réponse à la campagne menée par SHARE et Meritas, Canadian Tire a enjoint ses fournisseurs à ne pas se procurer du coton provenant de l'Ouzbékistan.</p>
CANADIEN DE MONTRÉAL	Rien à signaler.
CIRQUE DU SOLEIL	Rien à signaler.
COSTCO	<p>Greenpeace reproche à Costco de ne pas disposer d'une politique d'approvisionnement durable en poissons et fruits de mer. Dans un rapport intitulé <i>Épuisé : rapport sur les supermarchés et l'avenir des aliments de la mer</i>, rendu public en mai 2008, l'ONG a ciblé huit chaînes de supermarchés au Canada, dont Costco. Le rapport expose les menaces qui pèsent sur l'état des mers et océans, et sur 15 espèces particulièrement en danger. Greenpeace demande à ces entreprises de cesser de vendre les produits de la mer inscrits sur sa liste rouge.</p> <p>L'entreprise a obtenu la note de 1 sur 10 dans le palmarès 2009 des supermarchés, rendu public le 22 mai 2009 par Greenpeace. La plupart des entreprises notées n'ont pas dépassé 1 sur 10. Seule Loblaw a obtenu 2,4 sur 10.</p>

<p>ESSO</p>	<p>L'Impériale est détenue en majorité par Exxon Mobil, une des entreprises les plus polluantes des États-Unis. En effet, le Political Economy Research Institute (PERI), de l'Université du Massachusetts, a mis à jour, en avril 2008, son classement des 100 plus importants pollueurs atmosphériques des États-Unis, en incluant, cette fois-ci, les entreprises étrangères qui ont des installations au pays. Malgré un léger progrès, Exxon Mobil figure encore parmi les entreprises les plus polluantes selon ce classement. Exxon, qui occupait le sixième rang, se retrouve maintenant au dixième. Cette liste, qui révèle quelles sont les compagnies qui émettent les polluants les plus toxiques dans l'atmosphère, est particulièrement intéressante, puisque les chercheurs ont tenu compte non seulement de la quantité de polluants émis, mais également du nombre de personnes exposées aux émissions et de leur toxicité, certaines substances chimiques étant, à poids égal, jusqu'à 10 millions de fois plus dangereuses que d'autres.</p> <p>De plus, Exxon Mobil est de très loin la plus grosse entreprise du Fortune 500 qui refuse d'inclure l'orientation sexuelle dans sa politique en matière d'égalité professionnelle. Plus que jamais, l'entreprise prête le flanc aux critiques.</p> <p>Il faut noter que, jusqu'à sa fusion avec Exxon en 1999, non seulement Mobil avait une politique de non-discrimination en fonction de l'orientation sexuelle, mais elle offrait aussi des avantages sociaux aux partenaires de même sexe. Depuis, des actionnaires engagés ont présenté, année après année, une proposition à l'assemblée annuelle d'Exxon Mobil afin que celle-ci adopte une telle politique. D'après les données de l'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR), cette proposition a d'ailleurs recueilli l'appui de 39,6 % des voix en 2008, soit le meilleur résultat obtenu jusqu'à présent.</p> <p>Par ailleurs, le juge fédéral Royce Lamberth a rejeté la poursuite engagée contre Exxon en 2001 par onze Indonésiens, qui soutiennent que l'entreprise a été complice de graves violations des droits humains, y compris la torture et le meurtre, perpétrés par des militaires indonésiens qui étaient payés par sa filiale indonésienne, Exxon Mobil Oil Indonesia, pour assurer la sécurité de ses installations. Il s'agit d'un revers pour les plaignants. En effet, en août 2008, le juge fédéral Louis Oberdorfer avait rejeté la requête d'Exxon, qui souhaitait qu'une fin de non-recevoir soit rendue dans cette affaire; précédemment, la Cour suprême avait refusé d'entendre l'appel déposé par l'entreprise en vue de faire invalider la plainte.</p> <p>Cette fois-ci, le juge a débouté les plaignants, car ils sont des étrangers de passage. Dow Jones Newswires, qui a fait état de cette nouvelle, indique que, selon le juge Lamberth, un étranger de passage qui subit un préjudice dans son propre pays ne peut et ne devrait pas espérer bénéficier des avantages d'un tribunal états-unien. Exxon s'est réjouie de cette décision, précisant qu'elle luttait depuis huit ans contre ces accusations et que la décision du tribunal confirme que la cause était non fondée. Du côté des plaignants, on estime que</p>
--------------------	--

ESSO	ce jugement constitue une interprétation inhabituelle des exigences pour pouvoir poursuivre aux États-Unis et que la Cour d'appel pourrait voir les choses différemment. Les plaignants pourraient aussi modifier leur poursuite ou présenter leur cause devant un tribunal étatique. Bref, cette affaire risque encore de faire couler beaucoup d'encre aux États-Unis.
GAZ MÉTRO	<p>Gaz Métro fait beaucoup parler d'elle dans le controversé projet Rabaska, qui a obtenu les approbations nécessaires des gouvernements québécois et canadien. Un consortium entre Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France construira le terminal méthanier Rabaska, à Lévis, pour pouvoir y acheminer du gaz naturel liquéfié provenant d'outre-mer. Selon le promoteur, le port méthanier aura comme conséquence, pour le Québec, l'émission annuelle de 125 000 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂). Le résultat net serait toutefois une réduction de 1,9 million de tonnes pour le Canada et les États-Unis si, comme le prévoit le promoteur, le gaz venait à remplacer d'autres hydrocarbures plus polluants. Dans un article publié le 1^{er} octobre 2009, <i>Vision Durable</i> indique en effet que, d'après Gaz Métro, pour la même quantité d'énergie, le gaz naturel émet 33 % moins de GES que le mazout. Néanmoins, les écologistes québécois demeurent en majorité contre l'implantation de ports méthaniers. À Lévis, le projet fait aussi face à une opposition de la part de certains résidents, qui s'inquiètent de la sécurité du projet, de la dévaluation de leur propriété et de l'impact négatif du projet sur l'aspect esthétique du territoire. Mais le gouvernement du Québec a donné le feu vert au projet le 24 octobre 2007. D'autre part, la ville de Beaumont demande aux tribunaux de donner préséance à son règlement sur celui de Lévis en ce qui concerne l'entreposage des matières dangereuses (le règlement de Beaumont interdit l'entreposage de matières dangereuses à moins d'un kilomètre de ses limites territoriales, ce qui inclut le terminal de Rabaska, qui est situé à 400 mètres de sa frontière).</p> <p>L'autorisation du gouvernement ne met toutefois pas les entreprises concernées par Rabaska à l'abri de poursuites. Par exemple, Ciment St-Laurent a été condamnée à dédommager les résidents qui subissaient des nuisances provenant de son usine de Beauport, bien que l'entreprise ait été en conformité avec les lois et les règlements. En plus, la réputation des entreprises peut être ternie par les différentes campagnes menées contre le projet.</p>
HBC	L'entreprise n'a pas pris position publiquement sur la question du travail des enfants dans les champs de coton en Ouzbékistan. Bien que l'entreprise ait adopté une politique interdisant le travail des enfants, celle-ci court des risques importants si elle n'aborde pas la question précise du coton ouzbek, puisque de nombreux compétiteurs prennent part au débat.

<p>HOME DEPOT</p>	<p>Au début de l'année 2009, plusieurs manifestations ont été organisées pour dénoncer l'implication de Home Depot dans le projet de construction d'une série de barrages sur des rivières sauvages de Patagonie, en Amérique du Sud. Cinq grands barrages sont prévus sur deux rivières, ainsi que des lignes de transmission qui les relieront aux centres industriels du Chili. Les lignes de transmission nécessiteront la déforestation d'une bonne partie d'un écosystème d'une grande valeur écologique. Le Groupe Matte, propriétaire de la compagnie énergétique chilienne et impliqué dans le projet de barrages, vend des produits de bois d'une valeur de 50 millions de dollars à Home Depot. Plusieurs grands groupes environnementaux des États-Unis ont demandé à Home Depot de réagir par rapport au problème.</p>
<p>IKEA</p>	<p>Des organisations non gouvernementales (ONG) ont lancé, le 18 mai 2009, une campagne internationale visant Carrefour et Ikea. Peuples Solidaires et la Campagne Vêtements Propres dénoncent les conditions de travail dangereuses ainsi que les atteintes à la liberté d'association dont seraient victimes les employés de Menderes Tekstil, un fabricant turc de linge de maison, et demandent aux consommateurs et aux citoyens d'écrire aux deux entreprises européennes pour qu'elles interviennent auprès de leur fournisseur afin qu'il change ses pratiques. Les ONG reprochent à ces entreprises, qui ont été interpellées à plusieurs reprises dans cette affaire, de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que cessent les abus rapportés, se mettant « <i>dès lors elles-mêmes en porte-à-faux de leur propre code de conduite</i> ».</p> <p>Les ONG appuient le syndicat national des travailleurs du textile, Teksif, qui affirme que « <i>depuis que la direction de Menderes a eu vent de notre activité syndicale, elle a convoqué les leaders syndicaux les uns après les autres, pour leur demander de quitter le syndicat, faute de quoi, ils étaient licenciés...</i> ». Huit employés licenciés ont porté plainte devant le tribunal du travail; ces procédures sont en cours. Interrogé par l'Agence France-Presse, Mehmet Alptekin, directeur des ressources humaines de Menderes, rétorque que « <i>Personne n'a été renvoyé pour avoir participé</i> » à des manifestations devant l'usine ou « <i>en raison de son appartenance à un syndicat</i> ». Il assure que les licenciements sont attribuables à « <i>un ralentissement de l'activité économique</i> » au printemps 2008.</p> <p>La Campagne Vêtements Propres soutient par ailleurs que quatre travailleurs de l'usine sont morts dans des accidents de travail, dont le plus récent se serait produit en novembre 2008. Toujours selon M. Alptekin, ces décès « <i>ont eu lieu sur un intervalle de 10 ans</i> ». Il admet toutefois que la responsabilité de l'entreprise pour deux de ces cas fait l'objet d'un examen par la justice.</p> <p>En réponse au Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme,</p>

IKEA	<p>qui les invitait à réagir aux allégations des ONG sur leur fournisseur commun et à expliquer leur position, Carrefour et Ikea ont indiqué, dans des lettres envoyées à la fin mai, qu'elles ont eu plusieurs contacts avec Menderes afin de clarifier la situation et que des vérifications sociales ont été réalisées.</p> <p>Ikea assure qu'elle prend la situation très au sérieux et qu'elle sait que des plaintes ont été déposées et que des accidents se sont produits à l'usine. Elle indique que son code de conduite reconnaît le droit des travailleurs de s'associer librement et de travailler dans un milieu sécuritaire. Cependant, les vérifications menées par Ikea et par des vérificateurs indépendants n'ont pas permis de trouver des preuves que des violations majeures des droits de travailleurs ont été commises par son fournisseur.</p>
JEAN COUTU	Rien à signaler.
LA CORDÉE	Rien à signaler.
LOBLAW	<p>Dans son rapport intitulé <i>Épuisé : rapport sur les supermarchés et l'avenir des aliments de la mer</i>, Greenpeace a ciblé huit chaînes de supermarchés au Canada, dont Loblaw. Le rapport révèle le danger qui pèse sur les stocks de poissons et de fruits de mer, répertorie les différentes espèces vendues dans les supermarchés du Canada et identifie les espèces qu'il vaut mieux éviter de vendre ou d'acheter. Selon ce rapport, 63 % des poissons et fruits de mer consommés au Canada, qui appartiennent pour beaucoup à des espèces vulnérables, sont vendus dans les supermarchés. Les consommateurs achèteraient volontiers des produits de la mer durables s'ils étaient repérables dans ces magasins de grande surface.</p> <p>Greenpeace demande aux supermarchés de cesser de vendre les produits de la mer inscrits sur sa liste rouge et d'adopter des politiques d'approvisionnement qui respectent les principes du développement durable.</p> <p>Loblaw risque de perdre des clients sensibles aux impacts environnementaux de leurs achats au profit de concurrents qui suivraient les recommandations de Greenpeace en adoptant des politiques d'achat plus responsables. Cependant, pour l'instant, Loblaw est la moins mauvaise des entreprises ciblées par Greenpeace.</p>
MEC	Rien à signaler.

METRO	<p>Greenpeace reproche à Metro de ne pas disposer d'une politique d'approvisionnement durable en poissons et fruits de mer. Dans son rapport intitulé <i>Épuisé : rapport sur les supermarchés et l'avenir des aliments de la mer</i>, rendu public en mai 2008, l'ONG expose les menaces qui pèsent sur l'état des mers et océans, et sur 15 espèces particulièrement en danger. Greenpeace demande à l'entreprise de cesser de vendre les produits de la mer inscrits sur sa liste rouge. Cette campagne de Greenpeace présente un risque d'atteinte à la réputation de Metro.</p> <p>Le palmarès 2009 des supermarchés a été rendu public le 22 mai 2009 par Greenpeace. Metro se retrouve à la dernière position dans le palmarès parce qu'elle n'a aucun projet de développement d'une politique visant à s'approvisionner en produits de la mer durables. La chaîne vend également 14 des 15 espèces inscrites sur la liste rouge de Greenpeace. Il est donc urgent qu'elle s'engage à participer à la protection des océans.</p>
PETRO-CANADA	Rien à signaler.
PHARMAPRIX	Rien à signaler.
RIO TINTO ALCAN	<p>Un article paru dans <i>La Presse</i> du 20 octobre 2008 a attiré l'attention des investisseurs de Rio Tinto Alcan. La journaliste Michèle Ouimet, qui a enquêté en Guinée, a constaté que la population de la ville de Kamsar éprouve de graves problèmes de santé à cause des déversements de mazout à répétition et des poussières toxiques provenant d'une usine de la Compagnie des bauxites de Guinée, détenue à 25 % par Rio Tinto Alcan.</p> <p>Par ailleurs, Rio Tinto, l'acquéreur de la société québécoise Alcan, figure désormais sur la liste noire du ministère des Finances de la Norvège. Le 9 septembre 2008, ce dernier a en effet annoncé que le fonds de pension public norvégien, suivant la recommandation de son comité d'éthique, s'est défait de ses actions de Rio Tinto.</p> <p>Le ministère des Finances a reproché plus précisément à la société minière d'être impliquée avec Freeport McMoRan Copper & Gold dans l'exploitation de la mine de Grasberg, en Indonésie, laquelle causerait des torts importants à l'environnement; on estime qu'à chaque jour, approximativement 230 000 tonnes de résidus sont déversés dans le réseau hydrographique voisin. Selon le Ministère, il n'y avait « <i>aucun signe que les pratiques de la compagnie changeront à l'avenir ou que des mesures seront prises pour réduire sensiblement les dégâts infligés à la nature et à l'environnement</i> ».</p>

<p>ROGERS</p>	<p>Coltan</p> <p>Rogers, comme tout fournisseur de services de communication sans fil, fait face à un enjeu important par rapport à la colombo-tantalite (coltan), un minerai présent dans la composition des téléphones cellulaires. Ce minerai se retrouve notamment en République démocratique du Congo, où il est extrait dans des conditions ne respectant pas les droits de la personne.</p> <p>Bien que Rogers ait récemment adopté un code de conduite destiné à ses fournisseurs, l'entreprise n'a pas adopté de politique d'approvisionnement responsable de la colombo-tantalite.</p> <p>Antennes-relais</p> <p>Le 9 juillet 2009, Les citoyens concernés de Châteauguay et le collectif Sauvons nos enfants des micro-ondes (SEMO) organisaient une manifestation pour dénoncer l'implantation d'une antenne-relais de Rogers à proximité d'un quartier résidentiel. Ils veulent que le principe de précaution envers les micro-ondes des antennes-relais soit appliqué en attendant le rapport à ce sujet de la Direction de santé publique commandé en mars 2009.</p> <p>De plus en plus d'opérateurs de téléphonie mobile font face à l'opposition de populations aux antennes-relais. Ainsi, en France, l'association Robin des toits avait déposé, le 30 mars 2009, cinq plaintes contre des entreprises de téléphonie mobile. En février 2009, deux jugements avaient condamné Bouygues Telecom et SFR à démonter leurs antennes-relais en raison, d'une part, de l'incertitude par rapport aux risques sanitaires et, d'autre part, de leur nuisance esthétique. En Belgique, Bruxelles et la Wallonie ont adopté des normes plus strictes par rapport aux antennes-relais.</p> <p>Comme les émissions des antennes, celles des téléphones portables inquiètent également. Une étude internationale, qui vise à évaluer les éventuels effets cancérigènes des radiofréquences émises par les téléphones portables, a été lancée le 1^{er} mars 2009. Cette étude, baptisée « <i>Mobi-Kids</i> », qui cible les enfants et les adolescents, rassemble des équipes de 13 pays différents et durera 5 ans. Les études portant sur les adultes publiées à ce jour ne montrent aucun risque significatif de tumeur du cerveau lié au téléphone portable, à l'exception de tumeurs rares ou chez les gros utilisateurs.</p> <p>En attendant des résultats fiables sur les recherches liées aux émissions des antennes et téléphones, des entreprises comme Rogers continuent d'être exposées aux risques de poursuites, de réglementation et d'entacher leur réputation, qui auront certainement des répercussions financières.</p> <p>Performance environnementale</p> <p>Rogers a pris l'avant-dernière place d'un classement des fournisseurs de</p>
----------------------	---

<p>ROGERS</p>	<p>téléphonie effectué par la firme ABI Research. Cette dernière a pris en considération l'impact environnemental des technologies utilisées par les entreprises des États-Unis et du Canada dans leurs réseaux, leurs équipements et leurs téléphones, ainsi que leurs efforts de recyclage de téléphones.</p> <p>La première place de ce classement, qui a été rendu public en septembre 2009, est occupée par AT&T Wireless, suivie de Sprint Nextel et Verizon. Telus occupe la quatrième place, suivie de Rogers. Bell Mobilité ferme la marche. Selon ABI, Rogers, Telus et Bell n'ont pas dévoilé suffisamment d'informations au sujet de la consommation énergétique de leurs réseaux cellulaires et de leurs infrastructures, contrairement à AT&T et Sprint. La publication de renseignements sur ses efforts environnementaux et la consommation énergétique de ses bureaux, ainsi que la mesure de son empreinte carbone ont valu à Telus la première place au Canada.</p> <p>Rogers indique avoir l'intention de réduire la consommation de ses stations cellulaires, mais n'a pas dévoilé les mesures mises en place. Cette promesse ne compense pas les risques financiers et pour sa réputation liés à l'avant-dernière place qu'occupe l'entreprise dans ce classement. Les clients qui ont des politiques d'approvisionnement responsable vont certainement privilégier les entreprises les mieux classées.</p>
<p>RONA</p>	<p>À noter : Bâtirente et le Regroupement pour la responsabilité sociale et l'équité (RRSE) mènent avec Rona un dialogue au sujet des enjeux relatifs au respect de l'environnement et des droits humains chez ses fournisseurs étrangers, notamment en Chine.</p>
<p>SEARS</p>	<p>L'entreprise n'a pas pris position publiquement sur la question du travail des enfants dans les champs de coton en Ouzbékistan. Sears, qui n'a pas mis en œuvre une politique interdisant le travail des enfants, court des risques importants si elle n'aborde pas la question précise du coton ouzbek, puisque de nombreux compétiteurs prennent part au débat.</p>
<p>SHELL CANADA</p>	<p>Shell Canada est une filiale de Royal Dutch Shell PLC.</p> <p>Poursuite</p> <p>Après une bataille judiciaire qui aura duré treize ans et à la veille de l'ouverture du procès, un accord à l'amiable a finalement été conclu le 8 juin 2009 entre Shell et un groupe de Nigériens, qui l'accusait de complicités avec l'ancien</p>

<p>SHELL CANADA</p>	<p>régime militaire nigérian relativement à la torture et à l'exécution en 1995 de civils appartenant au peuple ogoni, qui s'opposaient aux impacts sociaux et environnementaux de ses activités d'exploitation dans le delta du Niger. Les plaignants soutenaient que la société pétrolière a payé et fourni des armes à des forces de sécurité réputées pour leurs abus à l'égard des communautés locales.</p> <p>La poursuite, qui avait été engagée aux États-Unis en vertu de l'<i>Alien Tort Claims Act</i>, visait Shell, sa filiale nigériane Shell Petroleum Development Company, ainsi que l'ancien responsable de ses activités au Nigeria, Brian Anderson.</p> <p>En vertu de cet accord, Shell a accepté de payer 15,5 millions de dollars américains. Le tiers de ce montant sera versé dans un fonds en fiducie pour des programmes sociaux destinés au peuple ogoni. Le reste servira à dédommager les plaignants et à payer leurs dépenses liées à la poursuite. Il importe de mentionner que Shell continue d'affirmer que les accusations portées contre elle sont sans fondement. Tout en reconnaissant le caractère tragique des exécutions des Ogonis et la souffrance des plaignants, l'entreprise maintient qu'elle n'a pas participé à ces événements violents et qu'elle est intervenue auprès du gouvernement pour qu'il accorde son pardon. Elle ajoute qu'en signant l'entente, elle espère contribuer au processus de réconciliation et de paix dans la région des Ogonis.</p> <p>Les plaignants ont pour leur part tenu à souligner qu'ils n'ont pas négocié l'entente au nom des Ogonis; quoiqu'elle ait le potentiel d'aider des milliers d'entre eux, elle ne règle pas leurs différends avec la société pétrolière, notamment en ce qui concerne les impacts environnementaux de ses activités. D'ailleurs, d'autres poursuites engagées par des Ogonis sont toujours en cours et un porte-parole du mouvement nigérian pour la survie du peuple ogoni (Mosop), Bariara Kpalap, a déclaré à l'Agence France- Presse que, bien que son organisme soit satisfait de l'accord financier, « <i>Shell doit s'attaquer au problème de la pollution et de la dégradation du pays Ogoni</i> ». Il ajoute que « <i>Pour une paix durable en pays Ogoni, Shell doit changer d'attitude : nous traiter comme des êtres civilisés et non nous exploiter</i> ».</p> <p>Brûlage à la torche</p> <p>La compagnie anglo-néerlandaise Shell se situe au premier rang pour le torchage du gaz au Nigeria.</p> <p>À la suite de la fixation du 31 décembre 2008 comme échéance pour cesser la pratique catastrophique du torchage du gaz au Nigeria, les Amis de la Terre International ont lancé, le 12 janvier, une campagne internationale et une pétition directement adressée au président du Nigeria, demandant à ce dernier de faire le nécessaire pour empêcher les sociétés pétrolières de continuer le torchage du gaz.</p> <p>Selon Nnimmo Bassey, membre du conseil d'administration des Amis de la Terre</p>
--------------------------------	--

<p>SHELL CANADA</p>	<p>International et directeur des Amis de la Terre Nigeria, « <i>la majorité des compagnies pétrolières torchent du gaz dans la région pétrolifère du delta du Niger, bien qu'un juge nigérian a déclaré la pratique illégale. Ils ont brûlé du gaz pendant des décennies, alors qu'ils auraient pu en faire profiter les populations locales. Le gouvernement doit maintenant s'assurer que les compagnies pétrolières mettent fin à cette pratique destructrice</i> ».</p> <p>Le Nigeria est l'un des pays qui pratiquent le plus le torchage du gaz à l'échelle mondiale. Les Amis de la Terre affirment que les torchères de gaz du pays émettent autant de gaz à effet de serre (GES) que 18 millions de voitures et relâchent des substances toxiques dans des zones densément peuplées, causant des nuisances aussi bien pour l'environnement que pour les habitants du delta du Niger. Parmi les impacts sanitaires et environnementaux associés à cette pratique, l'ONG mentionne que le torchage peut conduire à des leucémies, de l'asthme et des morts prématurées, qu'il cause des pluies acides, qui acidifient les lacs et les cours d'eau et détruisent l'environnement.</p> <p>L'ONG ajoute que gouvernement fédéral du Nigeria a récemment promis de faire arrêter les torchères dans le pays, en fixant le 31 décembre comme date butoir. Pour la première fois, il a aussi envisagé des punitions en cas d'infraction.</p> <p>Gaz à effet de serre</p> <p>Des environnementalistes de l'Institut Pembina reprochent à Shell d'avoir rompu sa promesse écrite de réduire ses émissions de GES dans un projet de sables bitumineux. En plus, l'entreprise, qui investissait 200 millions de dollars par année dans les énergies renouvelables, a arrêté tout investissement dans ce type d'énergie, à l'exception des biocarburants. Ce choix d'accroître ses activités dans les sables bitumineux au détriment des énergies renouvelables place Shell dans la catégorie des entreprises les plus à risque dans un contexte de réduction des émissions de GES. En septembre 2009, elle a dû arrêter ses activités dans sa mine de sables bitumineux d'Albian Sands Muskeg River, à la suite d'une occupation de Greenpeace qui protestait contre l'exploitation de ce pétrole très polluant.</p>
<p>SOBEYS</p>	<p>Greenpeace reproche à Sobeys de ne pas disposer d'une politique d'approvisionnement de poissons et fruits de mer sauvages. Dans un rapport intitulé <i>Épuisé : rapport sur les supermarchés et l'avenir des aliments de la mer</i>, rendu public en mai 2008, l'ONG a ciblé huit chaînes de supermarchés au Canada, dont Sobeys. Le rapport expose les menaces qui pèsent sur l'état des mers et océans, et sur 15 espèces particulièrement en danger. Greenpeace demande à ces entreprises de cesser de vendre les produits de la mer inscrits sur sa liste rouge.</p>

SOBEYS	L'entreprise a obtenu la note de 1 sur 10 dans le palmarès 2009 des supermarchés, rendu public le 22 mai 2009 par Greenpeace. La plupart des entreprises notées n'ont pas dépassé 1 sur 10. Seule Loblaw a obtenu 2,4 sur 10.
SPECTRA	Rien à signaler.
TELUS	<p>Coltan</p> <p>Telus, comme tout fournisseur de services de communication sans fil, fait face à un enjeu important par rapport à la colombo-tantalite (coltan), un minerai présent dans la composition des téléphones cellulaires. Ce minerai se retrouve notamment en République démocratique du Congo, où il est extrait dans des conditions ne respectant pas les droits de la personne.</p> <p>Bien que Telus soit dans le processus d'adopter un code de conduite destiné à ses fournisseurs, l'entreprise n'a pas adopté de politique d'approvisionnement responsable de la colombo-tantalite.</p> <p>Performance environnementale</p> <p>Telus a pris la quatrième place d'un classement des fournisseurs de téléphonie effectué par la firme ABI Research. Cette dernière a pris en considération l'impact environnemental des technologies utilisées par les entreprises des États-Unis et du Canada dans leurs réseaux, leurs équipements et leurs téléphones, ainsi que leurs efforts de recyclage de téléphones.</p> <p>La première place de ce classement, qui a été rendu public en septembre 2009, est occupée par AT&T Wireless, suivie de Sprint Nextel et Verizon. Telus occupe la quatrième place, suivie de Rogers. Bell Mobilité ferme la marche. Selon ABI, Rogers, Telus et Bell n'ont pas dévoilé suffisamment d'informations au sujet de la consommation énergétique de leurs réseaux cellulaires et de leurs infrastructures, contrairement à AT&T et Sprint. La publication de renseignements sur ses efforts environnementaux, la consommation énergétique de ses bureaux, ainsi que la mesure de son empreinte carbone ont valu à Telus la première place au Canada. Cependant, l'entreprise peut faire mieux pour améliorer sa performance environnementale.</p>
THE FORZANI GROUP	Rien à signaler.

<p>ULTRAMAR</p>	<p>Radio-Canada a rapporté que le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Clément Gignac, a annoncé, le 21 octobre 2009, que Québec autorise Ultramar à construire un oléoduc reliant la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis au terminal de l'entreprise à Montréal-Est. Pour réaliser ce projet de 300 millions de dollars, l'entreprise doit maintenant obtenir des permis de construction des autorités provinciales et fédérales, ainsi que des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.</p> <p>Le projet d'Ultramar ne fait toutefois pas l'unanimité. Radio-Canada précise que « <i>l'aval n'a toujours pas été donné pour 4 des 32 municipalités visées. [...] De plus, le Tribunal administratif du Québec doit entendre une requête d'appel relative à la décision de la CPTAQ [Commission de protection du territoire agricole du Québec] concernant le tracé du pipeline sur le territoire de la Ville de Lévis.</i> »</p> <p>Radio-Canada rappelle aussi que : « <i>La résistance au projet était vive dans la municipalité de Sainte-Eulalie, [...] qui craignait que le pipeline n'entraîne la contamination des puits d'eau potable. En fin de compte, une modification du tracé avait rassuré la mairie de Sainte-Eulalie.</i></p> <p><i>Une vive contestation est aussi venue de la part de l'Association des propriétaires privés, agricoles et forestiers, qui plaidait pour qu'Ultramar favorise plutôt les voies fluviales. Mais pareille solution n'était pas dans les plans d'Ultramar.</i></p> <p><i>Puis, en août 2009, la pétrolière a clairement signifié que le projet de pipeline serait compromis si le gouvernement du Québec n'autorisait pas, par décret, la construction du pipeline. Pour Ultramar, il importait d'aller de l'avant en excluant, du tracé du pipeline, les terres d'un propriétaire agricole de Victoriaville qui s'oppose farouchement au projet. Ce propriétaire, Mario Chrétien, a porté sa cause devant la Cour supérieure du Québec.</i> »</p>
<p>VIDÉOTRON</p>	<p>Coltan</p> <p>Vidéotron, comme tout fournisseur de services de communication sans fil, fait face à un enjeu important par rapport à la colombo-tantalite (coltan), un minerai présent dans la composition des téléphones cellulaires. Ce minerai se retrouve notamment en République démocratique du Congo, où il est extrait dans des conditions ne respectant pas les droits de la personne.</p> <p>L'entreprise n'a pas adopté de politique d'approvisionnement responsable de la colombo-tantalite.</p>

<p>WAL-MART</p>	<p>Conditions de travail</p> <p>Le rapport de la Campagne Vêtements Propres, intitulé <i>Cash! Pratiques d'approvisionnement de la grande distribution et conditions de travail dans l'industrie de l'habillement</i>, fait état des conditions de travail dans 30 usines réparties au Sri Lanka, en Inde, au Bangladesh et en Thaïlande, qui produisaient des vêtements pour une ou plusieurs de ces entreprises : Aldi, Carrefour, Lidl, Tesco et Wal-Mart. L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de 440 travailleurs et révèle notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nulle part, les employés ne gagnent un salaire qui leur permette de couvrir leurs besoins de base; • le maximum de 60 heures de travail par semaine, heures supplémentaires incluses, est rarement respecté; • les heures supplémentaires sont souvent obligatoires et quotidiennes; • une proportion significative des heures supplémentaires n'est pas rémunérée; • les travailleurs qui tentent de se syndiquer s'exposent à des représailles, qui peuvent aller jusqu'au congédiement ou au passage à tabac; • en Inde, au Sri Lanka et en Thaïlande, on observe une utilisation systématique et répandue de formes précaires d'emploi; • les femmes, qui forment la vaste majorité de cette main-d'œuvre, sont davantage exposées au risque d'être victimes de violations de leurs droits, y compris de discrimination sexuelle. <p>Ces constats ne sont pas sans rappeler ceux de l'étude menée par War on Want au Bangladesh, dans six usines confectionnant des vêtements pour Asda, la filiale britannique de Wal-Mart, Tesco et Primark. En décembre 2008, le <i>Guardian</i> rapportait que, d'après cette étude, intitulée <i>Fashion Victims II: How UK clothing retailers are keeping workers in poverty</i>, les travailleurs reçoivent un salaire de misère; certains disent qu'ils sont contraints de faire des heures supplémentaires non rémunérées et que la direction s'oppose farouchement aux syndicats.</p> <p>La Campagne Vêtements Propres indique qu'Aldi, Carrefour, Lidl, Tesco et Wal-Mart ont adopté des codes de conduite et pris des engagements publics à l'égard du respect des droits des travailleurs. L'organisation estime toutefois que ces entreprises « ébranlent, chaque jour, leurs propres normes éthiques via des pratiques d'approvisionnement qui non seulement accroissent la probabilité de violations des droits du travail, mais qui les rendent simplement inévitables. »</p> <p>Biodiversité</p> <p>Dans son rapport intitulé <i>Épuisé : rapport sur les supermarchés et l'avenir des aliments de la mer</i>, Greenpeace a ciblé huit chaînes de supermarchés au Canada, dont Wal-Mart. Le rapport révèle le danger qui pèse sur les stocks de poissons et de fruits de mer, répertorie les différentes espèces vendues dans les supermarchés du Canada et identifie les espèces qu'il vaut mieux éviter de</p>
------------------------	--

<p>WAL-MART</p>	<p>vendre ou d'acheter. Selon ce rapport, 63 % des poissons et fruits de mer consommés au Canada, qui appartiennent pour beaucoup à des espèces vulnérables, sont vendus dans les supermarchés. Les consommateurs achèteraient volontiers des produits de la mer durables s'ils étaient repérables dans ces magasins de grande surface.</p> <p>Greenpeace demande aux supermarchés de cesser de vendre les produits de la mer inscrits sur sa liste rouge et d'adopter des politiques d'approvisionnement qui respectent les principes du développement durable. Des militants de Greenpeace ont mené des campagnes dans les magasins de Wal-Mart en mai et juin 2009 pour dénoncer la vente par l'entreprise d'espèces en danger.</p> <p>La vente de poissons en danger risque de compromettre la crédibilité de Wal-Mart, qui se considère comme un chef de file sur le plan environnemental. La campagne de Greenpeace peut avoir un impact négatif sur la réputation de l'entreprise, au point de lui coûter des clients qui ont des politiques d'achat responsable.</p>
------------------------	--

Mise en garde : L'information contenue dans ce document a été obtenue de sources que nous croyons fiables, mais nous ne pouvons en garantir ni la précision ni l'intégralité. Cette revue n'est pas et ne doit pas être perçue comme une offre de vente ni comme une sollicitation d'une offre d'achat de quelque titre. Cette revue est fournie sur la base et avec la compréhension que le Groupe investissement responsable inc. n'engage aucune responsabilité. Cette revue ne peut être copiée ou reproduite, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.